Direction Départementale des Territoires des Hautes Alpes

Service concerné : DDT 05 -Service de l'Agriculture et des Espaces Ruraux - 3 place du Champsaur - BP 50 026- 05001 GAP Cedex

LISTE DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'EXPLOITER SOUMISES A PUBLICITE :

L'article D331-4-1 créé par Décret No 2015-713 du 22 juin 2015 - art 2 précise que :

En application de l'article R 331-4 du code rural, les demandes d'autorisation d'exploiter des terres agricoles, sont soumises à publicité sur le site internet de la Préfecture et par affichage en mairie.

Le tableau ci-après indique l'identité du demandeur de l'autorisation d'exploiter, la superficie des biens, la localisation des biens, l'identité des propriétaires (ou de leurs mandataires), la date d'enregistrement de la demande et son numéro d'enregistrement.

Les demandes concurrentes doivent être déposées auprès de la DDT (adresse ci-dessus) dans les 2 mois qui suivent l'enregistrement du dossier en DDT.

Si les dossiers sont déposés à l'expiration du délai, ils ne seront pas opposables dans la comparaison des rangs de priorité.

N° de dossier	Date d'enregistr ement	Délai 2 mois	Demandeur	Superficie demandée	Localisation		Propriétaire(s) ou
					Commune	N° des parcelles demandées	Mandataire(s)
05 2025 0023	18/03/25	18/05/25	GAEC SARRASIN GROS	98 ha 82 a 33 ca	RAMBAUD	Section AH: 63, 69, 70, 119, 132 Section AI: 97, 99, 125, 190, 113 Section ZD: 64, 97, 99	SARRASIN Dominique
					CHABESTAN	Section A: 283 Section B: 279, 280 Section C: 157, 162, 175, 179 Section ZC: 18, 19, 42, 43 Section ZD: 19, 24, 25, 32 Section ZH: 46 Section ZI: 12, 38, 49, 51	MAZAN Michèle
						Section C : 494	CASALINO Biondina
						Section B: 88, 211 Section C: 332, 335, 343, 506 Section ZD: 2, 5, 8, 29 Section ZE: 25, 28, 31, 33 à 36 Section ZH: 6, 10 à 12, 30, 36, 77 Section ZI: 16, 24, 32 Section ZK: 58	Indivision GROS Albert
						Section ZD : 28 Section ZE : 30	Indivision GROS Marcel

Section B : 45, 303, 306, 307, 3040 Section ZD : 26, 27 Section ZI : 30	GAILLARD Gérard
Section C : 147, 338 à 340, 503 à 505 Section ZD : 1 Section ZE : 24, 29 Section ZH : 3, 28 Section ZI : 19, 31, 33	GROS Anne Marie